

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service de la
prévention des
pollutions et des
risques**

**Bureau de
l'environnement
Industriel**

19, Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA
CEDEX

La directrice, pi

à

Monsieur le gérant de la SVP MANA
Lot 115 Zone Industrielle de Normandie
BP 188
98845 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 15 NOV. 2010

N° 2010- 52064 /DENV

Objet : - Installations classées pour la protection de l'environnement – risque incendie lié à votre activité de broyage de déchets verts sis sur le lot 115 du Parc d'entreprises de Yahoué, commune de Nouméa

Monsieur le gérant,

Suite au dépôt de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation de compostage en date du 28 juin 2010, des compléments vous ont été demandés par courrier référencé n° 2010-34781/DENV du 21 juillet 2010. Afin de régulariser votre dossier, vous étiez invité à compléter celui-ci, sous un délai de 3 mois, en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées. Vous avez fait savoir lors de votre conversation téléphonique du 27 octobre 2010 avec l'inspection des installations classées, qu'un nouveau dossier, comportant les éléments demandés, serait déposé courant novembre. Je tiens à vous informer que nous restons donc dans l'attente de la transmission de ce nouveau document et que l'instruction de votre dossier, suspendu jusqu'à présent, ne pourra reprendre qu'à la réception de ce nouveau dossier.

Concernant l'activité de broyage de déchets verts que vous exercez sur votre site de Normandie, il vous a été délivré le récépissé de déclaration n°CS09-3160-SI-726 DIMENC en date du 24 avril 2009. Dans le cadre de cette activité, vous procédez à un stockage de végétaux qui sont destinés à être broyés. Or, il s'avère que la quantité de végétaux présente sur votre site, et visible depuis la voie de dégagement Est, est bien plus importante que ce qui était prévu dans le dossier de déclaration faisant l'objet du récépissé susmentionné. En effet, la surface dédiée au stockage des végétaux, initialement prévue de 98m², est véritablement dépassée.

Un tel stockage représente un risque potentiel d'incendie qui ne peut être négligé ; c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir me communiquer les mesures prises pour éviter et lutter contre le risque incendie que constitue ce stockage. D'autre part, vu le stockage de végétaux déjà présent, celui-ci ne peut continuer à s'accroître de cette manière. Je vous demande ainsi de m'indiquer également les mesures prévues pour résorber ces tas de végétaux et le délai dans lequel cette opération va être réalisée.

Dans l'attente de la transmission des éléments demandés ci-dessus, je vous demande d'apporter une vigilance toute particulière à votre installation pour que celle-ci ne soit pas l'objet d'un éventuel incendie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

